New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne

Message à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (00/12/07)

NB 1032

le 7 décembre 2000

FREDERICTON (CNB) -- Voici le message rendu public aujourd'hui par le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Patrick Malcolmson, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme :

"Le 10 décembre, les Néo-Brunswickois et les citoyens du monde entier sont invités à célébrer la Journée internationale des droits de l'homme. Ce sera l'occasion de jeter un regard sur notre histoire, de réexaminer les enjeux auxquels nous devons faire face aujourd'hui, de mettre en lumière les progrès que nous avons accomplis et de réitérer notre engagement à défendre les droits de la personne à l'avenir.

La date du 10 décembre a été retenue parce qu'elle marque l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948. La Journée des droits de l'homme revêt une importance toute particulière aux yeux des Néo-Brunswickois, car le principal auteur de la Déclaration universelle, John Peters Humphrey, est natif du Nouveau-Brunswick. Il a été chef de la Division des droits de l'homme des Nations Unies de 1946 à 1966; c'est lui qui a effectué les recherches nécessaires et qui a rédigé la première ébauche de la Déclaration universelle.

Les Néo-Brunswickois peuvent être fiers de leur feuille de route en matière de droits de la personne. À titre d'exemple, notre province a été la deuxième à mettre sur pied une commission des droits de la personne, et la première à interdire formellement la discrimination fondée sur l'incapacité physique. En 1973, la province a joué un rôle de chef de file en ce qui concerne la retraite obligatoire.

Toutefois, notre dossier n'est pas tout à fait sans tache. La plus importante est sans doute le déplacement continuel et l'assimilation des Autochtones au cours de notre histoire. On peut également mentionner la discrimination généralisée dont les Noirs ont été victimes longtemps après l'abolition de l'esclavage, en 1833. Lorsque la Commission des droits de la personne a été créée en 1967, il arrivait encore fréquemment que l'entrée des boîtes de nuit soit interdite aux Noirs à Saint John, et que certains clubs de golf excluent les Juifs. Au cours de la majeure partie de notre histoire, les femmes n'ont pu exercer presque aucun métier rémunéré. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, elles ont été intégrées en nombre croissant à la main-d'oeuvre active, mais elles ont généralement été moins bien payées que les hommes pour faire le même travail jusqu'au début des années 60. Elles ont également dû faire face au harcèlement sexuel généralisé sans pouvoir y faire grand-chose jusqu'aux années 80. Nous connaissons depuis longtemps la discrimination envers les homosexuels, qui est interdite depuis 1992 à peine. Aujourd'hui encore, le chômage élevé continue de représenter un enjeu épineux pour les personnes handicapées, à l'instar de la pauvreté et des problèmes connexes pour les Autochtones.

Cette brève histoire illustre le dynamisme du domaine des droits de la personne. Nous ne pouvons jamais nous dire que la discrimination a été vaincue et que notre travail est terminé. Il reste des enjeux de taille et de nouvelles questions feront les manchettes. L'histoire nous enseigne que la Commission des droits de la personne devra continuer à jouer un rôle important à l'avenir.

Quand je songe à cette Journée des droits de l'homme, je remarque que les Nations Unies ont fait de 2001 l'Année du dialogue entre les civilisations ainsi que l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

L'Année du dialogue entre les civilisations est l'occasion de faire ressortir que la mondialisation ne se limite pas aux questions d'ordre économique et technologique. La libre circulation des idées et des biens nous met en contact beaucoup plus étroit avec les autres cultures, et elle a des répercussions profondes sur notre économie, nos traditions, notre culture et notre politique. Pour faire face aux pressions qu'elle provoque, nous devons réitérer notre promesse de favoriser la compréhension internationale et de traiter les personnes et les sociétés ainsi que leur apport particulier avec une égale dignité.

Nous vivons dans une société diversifiée. Toutefois, nos différences ne devraient pas nous inciter à nous fermer les yeux sur la condition humaine que nous partageons et sur les valeurs que nous avons en commun au plan des droits de la personne. L'Année de la mobilisation contre le racisme nous rappelle que le racisme, la xénophobie et la discrimination sont préjudiciables pour notre société. Ils s'attaquent à notre tissu social et ils nous empêchent de pleinement réaliser notre potentiel économique. Au pire, ils remettent en question la paix elle-même.

Le 10 décembre, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick remettra comme chaque année son Prix des droits de la personne. Cette année, le Prix sera remis à l'école élémentaire de Hampton pour sa présentation de Peace Cranes 2000, une comédie musicale inspirée du rôle historique qu'a joué John Humphrey dans la rédaction de la Déclaration universelles des droits de l'homme. Le principal message de la pièce rejoint le rêve de John Humphrey qui souhaitait que tous bénéficient des droits de la personne, pas seulement quelques privilégiés.

Au cours de la Journée des droits de l'homme et tout au long de l'année, j'invite tous les Néo-Brunswickois à se joindre à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour contribuer à concrétiser le rêve de John Humphrey."

00/12/07

PERSONNE-RESSOURCE : Patrick Malcolmson, président, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, (506) 453-2301. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Commission des droits de la personne, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/

00/12/07

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité